

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## COMMUNE DE LA CHAPELLE LAUNAY

### **Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour des installations du dépôt d'hydrocarbures exploité par le Service des essences des armées (SEA)**

Par arrêté préfectoral n° 2016/BPUP/152 en date du 13 octobre 2016 est prescrite une enquête publique portant sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques autour des installations du dépôt d'hydrocarbures exploité par le Service des essences des armées sur la commune de La Chapelle Launay.

Elle se déroulera pendant une durée d'un mois, **du mercredi 9 novembre 2016 au vendredi 9 décembre 2016 inclus**, soit 31 jours. Elle sera ouverte en mairie de La Chapelle Launay.

Madame Françoise BELIN, attachée principale de la ville de Nantes, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur titulaire. Monsieur Jean-Claude VERDON, retraité ingénierie, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera déposé en mairie de La Chapelle Launay, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront être également adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de La Chapelle Launay (Hôtel de Ville – 2 place de l'église - 44260 LA CHAPELLE LAUNAY).

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations aux lieux, jours et heures suivants :

- le mercredi 9 novembre 2016	de 09h00 à 12h00	mairie de La Chapelle Launay
- le mardi 22 novembre 2016	de 14h15 à 17h00	mairie de La Chapelle Launay
- le jeudi 1 <sup>er</sup> décembre 2016	de 09h00 à 12h00	mairie de La Chapelle Launay
- le vendredi 9 décembre 2016	de 14h15 à 17h00	mairie de La Chapelle Launay

Toute personne peut sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet de Loire-Atlantique (direction de la coordination et du management de l'action publique – bureau des procédures d'utilité publique) dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le projet de PPRT a fait l'objet, après examen au cas par cas, par arrêté préfectoral du 04 septembre 2014 joint au dossier d'enquête, d'une dispense de réalisation d'une évaluation environnementale, consultable sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique ([www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)).

Toute information sur le projet de PPRT pourra être demandée auprès de la DDTM de Loire-Atlantique (service transports et risques) – 10 boulevard Gaston Serpette – BP53606 – 44036 NANTES cedex 1 ou auprès du Contrôle Général des Armées - Inspection des installations classées - 14 rue Saint Dominique - 75 700 PARIS SP 07.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique ([www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)) et mis à la disposition du public en mairie de La Chapelle Launay pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir après l'enquête est un arrêté conjoint signé du Préfet de la Loire-Atlantique et du Ministre chargé de la Défense approuvant le PPRT de La Chapelle Launay.